

CONCENTRATION DES ACHETEURS DE BOIS DES FORÊTS PRIVÉES

Le niveau de concentration des acheteurs est une caractéristique importante du marché du bois rond des forêts privées québécoises. Malgré le fait que plus de 200 usines de panneaux, de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et d'énergie ont acquis du bois des forêts privées québécoises en 2014, seulement 36 d'entre elles ont consommé 75 % des volumes transigés. De plus 15 usines, appartenant à neuf entités corporatives, ont consommé 50 % du volume de bois en forêt privée.



Pour les bois de trituration livrés aux usines de panneaux ou de pâte, le marché peut être qualifié d'oligopsone¹ dans toutes les régions du Québec. Les producteurs forestiers ou leurs représentants ont ainsi peu d'usines avec qui transiger pour leur produit.

Pour les bois de sciage et déroulage, on retrouve davantage d'acheteurs, mais leur faible nombre qualifie tout de même ce marché d'oligopsone lorsqu'on constate l'importance des trois premiers acheteurs des grandes régions de mise en marché du Québec. De plus, les coûts de transport réduisent les opportunités de livrer du bois à une usine située à l'autre extrémité d'une région de mise en marché, ce qui diminue encore une fois le pouvoir de négociation des vendeurs de bois par la réduction du nombre potentiel d'acheteurs.

¹ Oligopsone : Marché dans lequel quelques acheteurs se trouvent face à un grand nombre de vendeurs. Il s'agit de la situation symétriquement opposée à l'oligopole où un grand nombre d'acheteurs font affaire avec quelques vendeurs.

CONCENTRATION DES ACHETEURS DE BOIS DES FORÊTS PRIVÉES (suite)

Ce phénomène de concentration s'amplifie puisque les plus gros clients ont accru leurs achats en bois des forêts privées dans les dernières années et que la rationalisation de l'industrie de la transformation a entraîné la fermeture d'unités de production, ou le simple remplacement de la consommation de bois rond par des copeaux. On peut penser à la fermeture récente de l'usine Laurentides de Produits forestiers Résolu à Shawinigan. La restructuration de l'industrie forestière, sous l'égide des fusions et acquisitions, accélère d'autant plus ce phénomène puisque de plus en plus d'usines appartiennent à moins d'entités corporatives. Le rachat de Bois Daaquam par le Groupe Lebel et des scieries de Kruger par la compagnie Arbec témoignent de ce fait.

À l'inverse, le nombre de vendeurs de bois demeure élevé. En 2014, on estime que 15 000 producteurs forestiers ont écoulé 4,6 millions de mètres cubes de bois aux usines de transformation. Outre la commercialisation de 0,9 million de mètres cubes de six très grands propriétaires de près de 100 000 ha, le volume a été récolté sur de petits lots forestiers par le propriétaire même, un groupement forestier, ou un entrepreneur de récolte. Toutefois, la part des petits producteurs forestiers est appelée à augmenter puisque les très grands propriétaires forestiers sont contraints par les limites de leur possibilité de récolte forestière.

Ce déséquilibre, qui n'est pas nouveau, est à l'origine des dispositions législatives visant à stabiliser le rapport de force entre les vendeurs et les acheteurs de bois sur le marché, et à protéger l'accès aux usines pour les producteurs forestiers. Ainsi, le législateur autorise les producteurs forestiers à se regrouper pour effectuer une mise en marché collective de leur bois en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Le législateur a également accordé un statut prioritaire au bois des forêts privées dans l'approvisionnement des usines par rapport aux bois des forêts publiques, communément appelé principe de la résidualité.

Le regroupement des producteurs forestiers sous l'égide de 13 plans conjoints régionaux demeure un moyen pour tenter d'équilibrer le rapport de force sur le marché du bois rond alors que de très nombreux producteurs forestiers font affaire avec un nombre décroissant de clients pour le bois de la forêt privée.

Sources :

[FPFQ] Fédération des producteurs forestiers du Québec. 2015. Statistiques 2014 de mise en marché des bois de la forêt privée du Québec. Statistiques produites par la Fédération des producteurs forestiers du Québec. ISBN 978-9808088-8-3. Synthèse disponible au www.foretrprivee.ca : 310 p.

Boulay, E. 2015. *Ressources et industries forestières - Portrait statistique 2015*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Rapport disponible au www.mffp.gouv.qc.ca : 91 p.

Côté, M-A, Gilbert, D, Nadeau, S. 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Québec et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Rapport disponible au www.foretrprivee.ca : 42 p. + annexes.

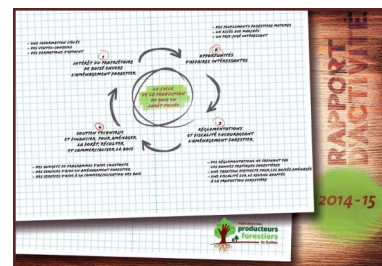
Rhéaume, M-A, Côté, M-A. 2014. *Portrait économique des activités sylvicoles en forêt privée pour l'année 2012*. Étude produite par la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Rapport disponible au www.foretrprivee.ca : 19 p.

BILAN DU 46^e CONGRÈS DE LA FPFQ

Accroître la récolte de bois pour répondre aux besoins des usines et des communautés misant sur le secteur forestier est possible pourvu que le gouvernement améliore rapidement le climat d'affaires des 35 000 producteurs forestiers québécois qui ne cesse de se détériorer. Voilà le message lancé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec à la clôture de son congrès annuel, tenu à Saint-Georges, en Beauce. [Pour lire la suite.](#)

Le rapport d'activité 2014-2015

Le travail quotidien de la FPFQ vise à stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise, améliorer le revenu des producteurs forestiers, préserver leur accès aux marchés des bois, et accroître le partage du risque financier de la sylviculture en agissant auprès des ministères, des intervenants du secteur forestier et des acteurs de la société civile sur la scène provinciale. [Pour consulter le rapport d'activité.](#)



M. Jean-Marc Drolet, lauréat 2015 du prix Henri-Paul-Gagnon

M. Jean-Marc Drolet, a cumulé 40 années de services, participé en 1978 au regroupement de sept plans conjoints pour former le territoire du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et contribué grandement à la mise en place d'une agence centrale de vente responsable de la négociation avec les entreprises forestières et du paiement aux producteurs et aux transporteurs. Il a aussi travaillé à mettre en place un système de contingents pour assurer un partage équitable des marchés entre producteurs, s'est impliqué dans la création de six groupements forestiers et dans la mise en place du plus important service technique d'aide individuelle au Québec. [Pour lire la suite.](#)

Nous tenons à remercier chaleureusement Kubota pour son implication comme partenaire principal du 46^e congrès de la FPFQ



Forêts de chez nous PLUS

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre, veuillez vous inscrire au www.foretrprivee.ca
Pour mettre fin à votre abonnement : bois@upa.qc.ca